Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 059-215901240-20250415-2025_10-DE

Département du Nord
Canton de Templeuve en Pévèle
Arrondissement de Lille

COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	16
Présents :	9
Votants :	12

Etaient présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, PAUL Christine, PARENT Monique

Messieurs LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSE Olivier

Etaient excusés : DELEVOYE Didier ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis, FIEVET Béatrice, LEMAIRE Aurélien ayant donné procuration à GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine ayant donné procuration à LEROY Bertrand, THIEFFRY Martine

Etaient absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2025-10

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Maire précise que l'assemblée vient d'approuver le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion du receveur du budget principal de la commune.

Ces documents font apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 582 876,98		282 445,76	(D) - 88 431,57 (R) 122 546,00	- 266 316,79
FONCTIONNEMENT	657 897,81	- 596 019,50	505 108,21		566 986,52

Le Conseil Municipal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 059-215901240-20250415-2025_10-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	**566 986,52**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	266 316,79
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement (D002)	300 669,73

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 18 avril 2025

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSE

MAIRIE DE CAMPHIN EN PÉVÈLE (NORD)